



LES ZONES 
HUMIDES
DU HAUT-ALLIER
INVENTORIER POUR MIEUX PRÉSERVER

POURQUOI RÉALISER UN INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ?

Le haut bassin de l'Allier est connu pour les nombreuses zones humides en bon état de conservation. Ces écosystèmes, à mi-chemin entre les milieux aquatiques et terrestres, présentent des fonctions multiples et bénéfiques pour tous :



► **Fonctions hydrologiques et biogéochimiques** : Amélioration notable de la qualité et de la quantité de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique (recharge des nappes, stockage et épuration de l'eau, ralentissement des crues, soutien d'étiage...),



► **Fonctions biologiques** : Préservation du patrimoine naturel (réservoir de diversité biologique, maintien de nombreuses espèces menacées),



► **Enjeux socio-économiques** : Production de ressources fourragères d'appoint en période sèche, valeur touristique, pédagogique et scientifique.



LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES

115

COMMUNES
INVENTORIÉES
entre 2018 et 2020

12

ATELIERS
DE CONCERTATION
ou d'information

5

DEMI-JOURNÉES
de démonstration
de terrain



La préservation de ces milieux humides constitue un objectif central pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Haut-Allier, outil de planification de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Considérant que l'on ne préserve de façon adaptée que ce que l'on connaît bien, les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE = parlement local de l'eau) ont souhaité **compléter les inventaires des zones humides supérieures à 1 ha**, déjà finalisés sur les parties lozériennes et ardéchoises du bassin, en investiguant les communes du Cantal, de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Cette étude est portée par l'Etablissement public Loire pour le compte de la CLE du SAGE du Haut-Allier dans le cadre de la mise en œuvre de ce dernier.



L'ÉTUDE DES MILIEUX HUMIDES, COMMENT ÇA MARCHE ?



PHASE
1

► LE PRÉ-INVENTAIRE DES MILIEUX HUMIDES

Effectué grâce à la synthèse des données existantes, à l'analyse de photographies aériennes et à des traitements informatiques (topographie, cartes IGN...), le pré-inventaire (également appelé phase de pré-localisation, en rouge sur la carte) a permis **de détecter les lieux où la présence de zones humides est probable et à privilégier lors de l'inventaire de terrain.**



PHASE
2

► LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Cette étape a permis de **confronter le pré-inventaire à la connaissance qu'ont les élus, les agriculteurs et les forestiers de leur territoire.** Ceux-ci ont été invités à confirmer ou non les zonages issus du pré-inventaire lors de cinq ateliers de concertation.

LES RÉSULTATS À L'ISSUE DE LA PHASE TERRAIN

Sur l'ensemble du territoire inventorié, **les zones humides sont globalement bien préservées** formant principalement des bas-fonds en tête de bassin versant.

Plus de la moitié des zones, notamment celles de grande taille, présentent **un intérêt fort pour la régulation de l'eau**.

Des disparités existent entre secteurs avec des zones humides semblant être mieux préservées sur les secteurs Devès et Margeride et plus dégradées sur le secteur Senouire.



629
ZONES HUMIDES répertoriées

5%
DU TERRITOIRE du Haut-Allier est couvert par des milieux humides

SECTEUR DE LA SENOUIRE

DES DÉGRADATIONS PLUS MARQUÉES

1 818 hectares de zones humides répertoriées



Deux secteurs se distinguent, la tête de bassin versant boisée et la plaine agricole de Paulhaguet :

- ▶ la sylviculture est très présente à l'amont, contre l'élevage et la culture à l'aval,
- ▶ certaines zones boisées sont en très bon état de conservation,
- ▶ les impacts sont liés à l'enrésinement à l'amont, et en plaine à l'exploitation agricole ou l'urbanisation,
- ▶ en plaine, les zones humides sont en meilleur état, et souvent liées aux cours d'eau ou aux sources.

SECTEUR DU PLATEAU D'ALLY

DES ZONES PEU FRAGMENTÉES EN BON ÉTAT

1 094 hectares de zones humides répertoriées



Le plateau regroupe de grands milieux préservés associés à des zones humides fines le long des cours d'eau en secteur enrésiné et pentu. Ses caractéristiques sont :

- ▶ les pratiques d'élevage, la sylviculture et le tourisme sont majoritaires,
- ▶ plus de 8 zones sur 10 ont un bon état de conservation et les menaces sont faibles,
- ▶ les fonctionnalités pour l'eau et la biodiversité sont importantes,
- ▶ peu de milieux sont protégés ou reconnus.

PHASE
3

▶ L'EXPERTISE DE TERRAIN

Cette 3^e étape a consisté à aller **investiguer sur le terrain chaque zone préétablie, selon deux critères principaux : la végétation et la nature du sol.**

Les inventaires ont été réalisés entre juin et septembre, période la plus propice pour observer la **présence de plantes caractéristiques** de ces milieux

temporairement ou en permanence gorgés d'eau.



PHASE
4

▶ LA RÉALISATION DE LA CARTE FINALE

À partir de ces relevés floristiques et des prospections de la nature du sol, **la cartographie des milieux humides a pu être affinée avant d'être présentée pour validation finale** aux acteurs locaux.

Exemple d'évolution du zonage d'un milieu humide en fonction des différentes phases : à gauche pré-localisation d'un milieu humide issue du traitement informatique (phase 1), au centre avis des acteurs locaux (phase 2), à droite : rendu final du zonage après expertise sur le terrain (phase 3). Seule la partie hachurée en bleu sur la figure de droite est considérée comme humide. Le zonage a donc été affiné par rapport à la pré-localisation.



INVENTAIRE ET SAGE DU HAUT-ALLIER : DES OUTILS POUR PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES

L'inventaire réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE du Haut-Allier est motivé par l'acquisition de connaissances et n'a aucune portée réglementaire. Cet inventaire doit davantage être considéré comme un outil d'alerte lorsque l'on a un projet sur ce type de terrain (drainage, remblai, urbanisation...). Il ne modifie pas la réglementation liée aux milieux humides actuellement en vigueur.

Attention : l'inventaire n'est pas exhaustif, l'absence de zone inventoriée ne veut pas dire absence de milieu humide.

+ Rappel sur la réglementation en vigueur

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Art. L.211-1).

Les installations, ouvrages, travaux et aménagements soumis à autorisation ou à déclaration auprès des services de l'Etat sont :

- ▶ Assèchement, mise en eau (submersion d'au moins 30 cm pendant plusieurs mois consécutifs), imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais :
 - Surface impactée > 10 000 m² : Autorisation
 - 1 000 m² < Surface impactée < 10 000 m² : Déclaration.
- ▶ Réalisation de réseaux de drainage, enterrés ou à ciel ouvert :
 - Surface drainée > 100 ha : Autorisation
 - 20 ha < Surface drainée < 100 ha : Déclaration.

En complément de la réglementation existante, le SAGE du Haut-Allier préconise :

- ▶ la réalisation d'inventaire des zones humides > 1 000 m² par les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, notamment lors de la révision ou de l'élaboration des documents d'urbanisme (disposition 4.3.1),
- ▶ la protection des zones humides à travers les documents d'urbanisme (disposition 4.3.2.),
- ▶ la mise en œuvre des plans de gestion sur les zones humides à forte valeur patrimoniale et/ou fonctionnelle (disposition 4.3.3).

Il impose en cas de destruction ou de dégradation, une compensation par la restauration de zones humides respectant les conditions cumulées suivantes :

- ▶ valeur au moins équivalente sur le plan fonctionnel et de la qualité de la biodiversité,
- ▶ superficie au moins égale au double de celle détruite,
- ▶ situées dans le même bassin versant de la masse d'eau concernée par le projet.



Où retrouver les cartes ?

Les résultats des inventaires et des informations complémentaires sur les zones humides sont disponibles sur le site du SAGE du Haut-Allier : https://sage-haut-allier.fr/?page_id=2915



Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier
42 avenue Victor Hugo - BP64 - 43300 LANGEAC
☎ 04 44 00 02 00 - aude.lagaly@eptb-loire.fr

www.sage-haut-allier.fr

Les financeurs



Structure porteuse

